



Quel droit avoir en temps que pere

Par **berbernard**, le **17/02/2008** à **16:31**

je suis divorcé et mon ex et partie vivre a 1000kms après le jugement de divorce je ne peux voir ma fille qu'a des conditions et que je paye pour l'avoir sinon elle ne veux pas me la donner.pour le mois d'aout je ne peut l'avoir mes je n'es mes congée qu'an aout elle ne travail pas et elle ne veut pas participer au cout du trajet si je ne paye pas je ne les pas je ne sait pas quel sont mais droit pourriez vous n'aider s'il vous plait

Par **ly31**, le **17/02/2008** à **20:38**

Bonsoir,rnrnVous êtes divorcé et ensuite après votre divorce votre ex femme est allée vivre a 1000km de chez vous !rnrnAvez vous informer le JAF de ce changement de situation ?rnrnSi non, je vous conseille vivement de le faire rapidementrnrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31